Dénomination :	SERCO PARTNERS
n° de gestion :	1997B01581
n° d'identification :	333 696 060
n° de dépôt :	A2012/001424
Date du dépôt :	24/01/2012
Pièce :	Extrait de procès-verbal du conseil d'administration du 23/12/2011

1516688

1516688

"SERCO PARTNERS"
Société Anonyme au capital de 152 500 Euros
Siège Social : Les Berges du Lac - 63 Rue du Colombier
B.P. 57695 - 31670 LABEGE
RCS TOULOUSE B 333 696 060

Copie certifiée conforme

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 DECEMBRE 2011

L'an Deux Mille Onze
Le 23 novembre
A 11 heures,

A l'issue de l'assemblée générale tenue ce jour, les administrateurs de la société "SERCO PARTNERS", se sont réunis en conseil, au Siège Social, à l'effet de procéder aux nominations nécessaires au fonctionnement de la société.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- M. Bruno LE BESNERAIS,
- M. François TOURNIER, représentant la société AXE CONSEIL,
- M. Benoît GOURRIN,
- M. Olivier GOURRIN,
- M. Philippe GANDON.

Monsieur Jean-François MAGAT, absent et excusé, a fait parvenir un pouvoir à Monsieur Bruno LE BESNERAIS.

Ce dernier préside le conseil en qualité de doyen d'âge.

Il constate que tous les administrateurs sont présents ou représentés, et que, par conséquent, le conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux administrateurs que l'ordre du jour de la présente réunion porte sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président et du Directeur Général de la société,
- Pouvoir pour les formalités.

Après délibération, les décisions suivantes ont été prises :

I - <u>Nomination du Président et pouvoirs</u>

Le conseil décide à l'unanimité, de retenir le principe de cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, en une seule main et de désigner M. Bruno LE BESNERAIS en qualité de Président Directeur Général, pour la durée de son mandat d'administrateur ; le conseil renonce donc à nommer un directeur général n'exerçant que cette fonction.

En conséquence, le Président Directeur Général disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration.

M. Bruno LE BESNERAIS accepte ces fonctions et remercie ses collègues.

Il déclare satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre de mandats d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes.

.../...

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les administrateurs présents.

M. Bruno LE BESNERAIS
(Bon pour acceptation des fonctions de Président Directeur Général)

M. François-Charles TOURNIER

M. Benoît GOURRIN

M. Olivier GOURRIN

M. Philippe GANDON